

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal

élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
24

Conseillers absents :  
9

-----  
**Séance ordinaire du 09 novembre 2023**  
**dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim**  
**(le neuf novembre de l'an deux mille vingt-trois)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (24) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (9) :**

M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Guileine LEVY (procuration à M. BOUTHERIN)  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (jusqu'au point n° 12)  
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)  
Mme Véronique FLESCHE  
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

### Point 5 de l'ordre du jour

#### Commission communale d'accessibilité

Dans la perspective d'une prochaine réunion de la commission communale d'accessibilité, il convient de désigner ses futurs représentants.

Les représentants du conseil municipal ont été désignés par délibération du 23 mars 2020.

Il s'agit de : Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, M. Richard PISZEWSKI, Mme Maryse LOUIS et M. Jean KIMMICH.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide d'intégrer à la commission communale d'accessibilité les représentants de la société civile suivants :

- Deux personnes désignées par le Maire parmi les représentants des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Le Président du conseil des Aînés ou son représentant ;
- Le Président du conseil Participatif ou son représentant ;
- Un représentant de l'association « Vivre à saint Sébastien », désigné par Mme le Maire ;
- Un représentant de La Passerelle, désigné par Mme le Maire ;
- Deux personnes représentant le monde économique de RIXHEIM, désignées par Mme le Maire.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 14 novembre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*